

Sainte Marie, le 14 janvier 2014

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 24 février 2012

Le Conseil Municipal de Sainte-Marie, s'est réuni le 24 février 2012 à 20 heures 15 en Mairie, sous la présidence de Philippe RINGENBACH, Maire de la commune.

Etaient présents : RINGENBACH Philippe - GROSCLAUDE Denis – BISSOLI Michel - MARTIN Michel – BAINIER Georges– BIRINGER Frédéric - BOYER Georges – GEORGE Jean-Claude - GLORIOD Gérard - GODAT Marie-Thérèse – GUERITTOT Geneviève - VALLAT Stéphanie - VIENNET Christian –

Absents excusés : BRESSON Béatrice – PARIS-JULLIEN Catherine –

Mme BRESSON Béatrice, absente, a donné procuration à M. GEORGE Jean-Claude, pour voter en son nom, lors de ce Conseil Municipal.

M. BISSOLI Michel a été nommé secrétaire.

Compte-rendu du 25 novembre 2011 approuvé à 13 pour et 1 abstention.

RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE

M. Gérald GROSCLAUDE, Président de l'Entraide Communale, présente la « Réserve communale de Sécurité Civile ». Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, la mise en place de ce service.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission Bois Agriculture

Vente de bois : 140 m³ de chêne, 24.5 m³ de hêtre, 39m³ de résineux.

Ces grumes seront mises en vente à Aibre le 21 mars 2012.

Commission Voirie Assainissement

Les travaux d'éclairage public rue de Lougres n'ont pas démarré à la date prévue à cause des intempéries. Ils débiteront le lundi 27 février 2012.

La commission doit reprendre le projet de la rue de Lougres, afin de le finaliser, notamment le carrefour avec le CD 33.

Le SYDED s'est engagé à remplacer 7 mas d'éclairage défectueux rue de Saint-Julien à la charge des fournisseurs.

Commission Permis de Construire

PC :

•PERRIOT COMTE Alexandre et GUILLAUMOT Virginie – 38 rue Lamarck, MONTBELIARD – Annulé le 02/02/2012

En cours :

•PAULHAC Michel – 10 rue Combe Girod - Extension et ravalement de façades

•SCHEMID FARINE Sophie – 27 bis Grande Rue - Garages

Retour Equipement

•ROSINEK Francine – 37 rue du Gal de Gaulle – CHATENOIS LES FORGES – Construction d'une maison d'habitation rue Derrière les Vergers – Accordé le 13/12/2011

•RIEME Olivier – 1 rue de saint Julien – Agrandissement pour logement – Refusé le 13/12/2011

•PARROD Olivier – 24 rue des Prairies, MONTENOIS –Construction maison d'habitation rue d'Echenans – Accordé le 26/01/2012

•BAN Nicolas – 9 bis Grande Rue- Construction d'un garage – Refusé le 14/02/2012

•PERIN Michel – 2 Grande Rue – Hangar – Accordé le 23/02/2012

DP :

En cours :

•NICOT Philippe – 18 rue des Moulins à Vent – Ravalement de façades et réfection du toit

Retour Equipement

•PARROD François – 8 rue d'Echenans – division en vue de construire –Accord sous condition le 13/12/2011

Commission Affaires scolaires – Péricolaire

Péricolaire

En vue de la constitution d'un SIVU avec les communes du RPI pour la construction d'un bâtiment périscolaire et après consultation des services de la Sous-préfecture, le Sous-préfet a demandé à la CCVR de s'engager sur la prise ou non de la compétence périscolaire. La question a été présentée en conseil communautaire le 17 février et la compétence n'a pas été prise. En conséquence, un nouveau contact sera repris avec la Sous-préfecture pour envisager la mise en place de ce SIVU.

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF

Sous la présidence de Denis GROSCLAUDE, le Maire, Philippe RINGENBACH étant sorti, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion et compte administratif de 2011.

Celui-ci fait apparaître :

Budget Commune

- Fonctionnement : un excédent de 88 228.87 €
- Investissement : un excédent de 118 885.57 €

Budget Forêt

- Fonctionnement : un excédent de 8 044.52 €
- Investissement : un excédent de 39 004.80 €

Budget Lotissement la Chauillère

- Fonctionnement : un excédent de 110 000 €
- Investissement : un déficit de 2 702.02 €

AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'affectation des résultats du Compte Administratif 2011 comme suit :

Budget Commune

- d'inscrire au compte 002 un report à nouveau de 88 228.87 € (RF)
- d'inscrire au compte 001 un report à nouveau de 118 885.57 € (RI)

Budget Forêt

- d'inscrire au compte 002 un report à nouveau de 8 044.52 € (RF)
- d'inscrire au compte 001 un report à nouveau de 39 004.80 € (RI)

Budget Lotissement la Chauillère

- d'inscrire au compte 002 un report à nouveau de 110 000 € (RF)

LOTISSEMENT LA CHAULIERE

Le Conseil municipal donne son accord pour le dépôt du permis d'aménager, élaboré par le cabinet Ruez. M. le Maire présente au conseil les projets de lotissement proposés par les « Pavillons MOYSE » et par le Cabinet BENCETTI.

Il propose d'engager une réflexion sur l'implantation d'un Pole médical sur la zone. Un contact sera pris par M. le Maire pour engager celle-ci avec le médecin du village.

M. VIENNET Christian quitte la séance à 23h30.

EMPLOYES COMMUNAUX

Le Conseil Municipal décide à 9 voix pour et 4 abstentions, de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 2ème classe et de créer un poste d'agent de maîtrise, à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2012, suite à une promotion interne.

SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 10 % du montant du voyage avec un minimum de 25 € et un maximum de 50 €, par élève concerné au Collège de BART, soit :

- 50 € par élève pour le voyage en Grèce (6 élèves concernés), soit 300 €,
- 25 € par élève pour le voyage en Paris (4 élèves concernés), soit 100 €,
- 35 € par élève pour le voyage en Allemagne (1 élève concerné), soit 35 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 20 € par enfant de Sainte-Marie fréquentant l'école primaire soit 1 180 € pour 59 élèves, versées à l'OCCE (coopérative scolaire). Cette subvention est attribuée pour les différents voyages et sorties de l'année 2011-2012.

Le Conseil municipal décide de confier les demandes de subvention formulées par les associations caritatives au CCAS.

DIVERS

SAFER

En vertu de l'article L514-1 du Code forestier, la commune de Sainte-Marie, en qualité de riverain au cadastre, bénéficie d'un droit de préférence sur 2 parcelles que la SAFER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ met en vente (Le Mont et Derrière Fay) pour 5000 €. Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas accepter la proposition de la SAFER.

Épandage des boues

Information de l'agence SEDE Environnement : livraison et épandage des boues de la PMA.

Convention de mise à disposition avec le Centre de Gestion

Le Centre de Gestion a modifié les modalités d'intervention de son service Missions Temporaires. A la suite de ces décisions, la convention cadre de mise à disposition a été actualisée, en ce qui concerne la rémunération des agents et les arrêts de travail. Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord et autorise le Maire en cas de besoin de recourir à ce service mis en place par le Centre de Gestion du Doubs.

Le Maire, Ph. RINGENBACH